

La Monnaie Locale Vosges

*Compte-rendu de réunion du jeudi 30 juin 2016 à 20h00 salle
Perce-neige à Fresse-sur –Moselle.*

Personnes Présentes :

Pascal F (Bussang), David C (Bussang), Jacques G (Bussang), Vincent D (Bussang), Adrienne B (Saulxures/Moselotte), Michael G (Bussang), Bruyère D (Ventron), Audrey G (Le Ménil)

[Lire la version en ligne](#)

Récapitulatif du fonctionnement de la Monnaie Locale par Pascal Foki.

Le but de la Monnaie Locale est de convertir des euros en Monnaie Locale avec le taux de change de 1 pour 1. La conversion se fera dans des Comptoirs de change.

Pour les commerçants, cela ne change rien dans leur comptabilité puisque nous sommes dans la proportion 1 pour 1.

Pour des soucis de simplicité, il n'y aura pas de rendu de centimes en Monnaie Locale. Le rendu de monnaie se fera en centimes d'euros.

Aucune spéculation possible car l'intérêt c'est que la Monnaie Locale tourne.

Plus il y a de conversion et plus il y aura besoin de prestataires.

Arte a diffusé un reportage sur le fonctionnement de la Monnaie Locale qui est clair.

<https://www.youtube.com/watch?v=mpE8UMMZA9w> (ARTE FUTURAMAG)

<http://info.arte.tv/fr/monnaies-locales-solution-globale>

Lors du forum ouvert qui s'est tenu le 15 mai 2016, 5 grands axes de travail sont sortis :

- Charte
- Structure et mode de gouvernance
- Territoires
- Solidarité
- Communication

Le choix du thème pour la soirée est Structure et mode de gouvernance.

Tous les participants sont d'accord.

Tour de table et présentation rapide des personnes présentes (Cf. ci-dessus)

Travail sur la thématique de la soirée : Structure et Mode de gouvernance.

Pascal Foki rappelle qu'il faudra s'affilier à une banque. Par exemple la NEF.

(<https://www.lanef.com>). C'est une banque solidaire et éthique basée en Rhône-Alpes.

Pascal rappelle les points importants :

- Comment prendre les décisions ? Il propose le PREFERENDUM. Un petit lien internet sur la démocratie participative : http://www.reveveille.net/un_ecrit.aspx?idecrit=1080
- Qui doit les prendre ? Tous les membres ou bien les « leaders » du projet....
- Le choix de la structure : Association loi 1901 / SCIC / ... Le choix étant impératif et assez urgent pour faire avancer le projet.

Débat sur les « Pour et Contre » : SCIC versus Association Loi 1901

SCIC (ou SCOP) =>

Parait de prime abord plus sérieux.

Fait peur car moins connu que le mode de fonctionnement Association Loi 1901

Association Loi 1901 =>

Attention aux facteurs humains

CA / Bureau : réduit la prise de décision à peu de personnes

Beaucoup d'autres monnaies locales utilisent ce type de structure.

Autres

Autour de la table, personne ne semble favorable à la monnaie dite fondante. C'est-à-dire à une monnaie locale qui perd de la valeur dans le temps selon un coût de demeurage fixe. Le demeurage est le coût associé à la possession de la monnaie. Concernant les Monnaies locales, le demeurage est utilisé pour favoriser la circulation de la monnaie. (*source wikipedia finance)

Boite mail de la monnaie locale vosgienne : Pascal Foki se renseigne sur l'accès aux mails.

Dès Septembre : s'imposer un rythme de travail et créer des ordres du jour pour permettre aux absents de donner leur avis.

Pour la prochaine réunion

Le lundi 25 juillet 2016 à 20h

Lieu à définir entre Le Gai Luron à Saulxures/Moselotte et la salle Perce-neige à Fresse.

Réunir de la documentation sur les types de structures possibles sous forme de tableau comparatif :

- SCIC/SCOP
- Association LOI 1901